



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2359

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 100 000 euros à l'association La Ciné Fabrique - Approbation d'une convention d'objectifs triennale entre la Ville de Lyon et l'association La CinéFabrique

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2359 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 100 000 EUROS A L'ASSOCIATION LA CINE FABRIQUE - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LA CINEFABRIQUE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La CinéFabrique, école nationale supérieure de cinéma et de multimédia, a ouvert ses portes en 2015. Depuis septembre 2017, l'école est installée dans l'ancien Lycée Martin Luther King (Lyon 9) et bénéficie de 8000 m² de locaux dont 6000 m² d'espaces pédagogiques. Elle est dirigée par Claude Mouriéras réalisateur, scénariste et metteur en scène.

La CinéFabrique propose un parcours de formation de trois années, à raison de 35 élèves par promotion, dans cinq spécialités des métiers du cinéma : scénario, son, image, production et montage. L'école développe parallèlement une classe d'orientation et de préparation (C.O.P) pour accompagner quinze étudiants boursiers de la région dans la définition de leur projet professionnel.

Ecole d'Art, de formation initiale, gratuite, elle fonde son parti pris pédagogique sur un accueil élargi des étudiants, quel que soit leur âge, leur parcours ou leur niveau de diplôme, ainsi que sur une sélection basée sur la motivation et le projet de l'élève. L'enseignement s'appuie et s'organise autour d'un vivier de partenariats d'excellence avec des professionnels des différents métiers du cinéma et l'Université Lumière - Lyon 2. Le cycle de formation est validé par le diplôme de la CinéFabrique et par un diplôme d'état, la Licence Professionnelle « Techniques du son et de l'image » délivrée dans le cadre de la convention signée entre la CinéFabrique et l'Université Lumière - Lyon 2.

La CinéFabrique place la collaboration et l'expérimentation au cœur de la philosophie de l'école. Ainsi, la gouvernance associe les étudiants et les professionnels aux orientations pédagogiques. Les élèves participent également à l'animation, au quotidien et à la gestion de tâches dans l'école : ils sont par exemple impliqués dans le projet de la cantine collaborative et écoresponsable.

La CinéFabrique est une ressource en matière de transmission, d'éducation à l'image et de pratiques artistiques pour l'ensemble du territoire lyonnais. Elle intègre, dans son offre de formation, l'apprentissage de la médiation autour de l'image et accompagne les démarches de création cinématographique participative. L'école met ainsi en place différentes actions à destination d'un large public issu notamment des établissements scolaires (premier et second degrés) et du champ social. Elle veille tout particulièrement à une action de proximité dans le 9^e arrondissement.

La CinéFabrique est aussi exemple d'engagement citoyen et écologique notamment à travers sa CinéCantine. Elle est au cœur du projet de l'Ecole et elle est révélatrice de son

engagement à fédérer une communauté éducative autour de valeurs citoyennes et durables.

L'Ecole contribue à sensibiliser ses étudiants aux enjeux environnementaux actuels en proposant une démarche alimentaire responsable fondée sur le choix des fournisseurs et des produits, une cuisine collaborative, saisonnière et équilibrée et une lutte contre le gaspillage.

A noter que devant la réussite pédagogique de la CinéFabrique à Lyon, un second site de l'école ouvre à Marseille, d'abord avec une classe d'orientation et de préparation, depuis septembre 2022, proposant comme à Lyon, à 19 étudiants, une initiation aux formes artistiques avant une poursuite d'études dans ces disciplines. Puis, en septembre 2023, la formation initiale ouvrira à Marseille avec 7 parcours (Image, Son, Montage, Scénario, Production, Décors et VFX). Le concours d'admission sera commun avec celui de Lyon.

La Ville de Lyon souhaite renouveler son conventionnement avec CinéFabrique en 2023 pour une aide au fonctionnement de 100 000 euros sur les axes suivants : la formation et l'accompagnement de l'émergence artistique ; la démocratisation des métiers du cinéma et de ses savoir-faire ; la démarche de démocratisation culturelle par la pratique artistique des habitants et le développement de l'éducation à l'image dans tous les temps de la vie. La convention est établie pour un an et sera travaillée et co-construite pour son renouvellement triennal.

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention cadre établie entre l'association CinéFabrique et la Ville de Lyon annexée à la présente délibération.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET